

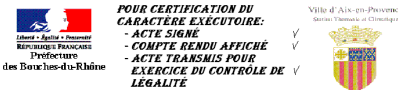


**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2019-546**

Séance publique du

25 novembre 2019

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20191125- lmc1161606-DE-1-1
Date de signature : 28/11/2019
Date de réception : jeudi 28 novembre 2019
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CENTRE DE DOCUMENTATION HISTORIQUE SUR L'ALGERIE (CDHA) ET ADOPTION D'UN AVENANT A LA CONVENTION ANNUELLE DE FINANCEMENT N° DL.2019-228 DU 24 MAI 2019 LIANT LA VILLE AU CDHA

Le 25 novembre 2019 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 19/11/2019, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Charlotte BENON, Madame Patricia BORRICAND à Madame Danielle SANTAMARIA, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Michele EINAUDI à Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Gaelle LENFANT à Madame Souad HAMMAL, Madame Irène MALAUZAT à Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Jean-Marc PERRIN à Madame Danièle BRUNET, Madame Liliane PIERRON à Madame Reine MERGER, Monsieur Christian ROLANDO à Madame Odile BONTHOUX, Madame Catherine SILVESTRE à Madame Brigitte DEVESA.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Raoul BOYER, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Claude MAINA, Madame Catherine ROUVIER.

Secrétaire : Jean Boulhol

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S FINANCE, NUMERIQUE ET
GESTION
Direction Finance et Budget

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 NOVEMBRE 2019

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard BRAMOULLÉ

Politique Publique : 16-DEVELOPPEMENT DES PARTENARIATS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE ET COMMERCANTE

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CENTRE DE DOCUMENTATION HISTORIQUE SUR L'ALGERIE (CDHA) ET ADOPTION D'UN AVENANT A LA CONVENTION ANNUELLE DE FINANCEMENT N° DL.2019-228 DU 24 MAI 2019 LIANT LA VILLE AU CDHA
- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Diverses associations de rapatriés ont coutume, chaque année, de solliciter la Ville d'Aix-en-Provence en vue de l'attribution de subventions destinées à couvrir une partie de leurs frais de fonctionnement et à les aider dans la réalisation de leurs activités et manifestations à vocations culturelles, historiques ou sociales. Par délibération n°DL.2018-69 du 12 mars 2018 la Ville s'est engagée, en adoptant une convention pluriannuelle de financement 2018-2019, à verser au Centre de Documentation Historique sur l'Algérie une subvention d'équipement de 500 000 € au titre de l'exercice 2018 et 250 000 € au titre de l'exercice 2019 pour soutenir le projet de construction d'un Conservatoire National de la Mémoire des Français d'Afrique du Nord. Cela, afin d'accueillir son important fonds documentaire, poursuivre sa collecte d'archives et sauvegarder leur mémoire collective.

L'action du Centre de Documentation sur l'Algérie est de collecter, répertorier et faire connaître la documentation concernant l'Algérie avant et pendant la présence française, de collecter les fonds documentaires privés, de diffuser ses fonds grâce à la numérisation et la mise en ligne et d'entretenir des liens privilégiés avec le monde universitaire s'inscrivant dans le cadre de la politique publique n°16 «Développement des partenariats et de la Vie Associative et Commerçante». Par délibération n° DL.2019-133 du 22 mars 2019 une subvention de fonctionnement de 14 000 € a été approuvée. De même, par délibération n°

DL.2019-228 du 24 mai 2019 une convention annuelle de financement a été adoptée pour formaliser cette attribution.

Aujourd'hui, une subvention exceptionnelle est nécessaire pour accompagner la structure dans l'organisation de l'inauguration du Conservatoire National de la Mémoire des Français d'Afrique du Nord. Ces dispositions ont été validées le 2 octobre 2019. Ainsi, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** une subvention exceptionnelle pour un montant de **3 000 €** au Centre de Documentation Historique sur l'Algérie (CDHA) ;
- **DIRE** que la dépense en résultant sera imputée à la rubrique 92025-6748-1674 2557 qui présente les disponibilités suffisantes ;
- **ADOPTER** l'avenant à la convention annuelle de financement n° DL.2019-228 du 24 mai 2019 établie entre la Ville et le Centre de Documentation Historique sur l'Algérie ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer ledit avenant.

DL.2019-546 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CENTRE DE DOCUMENTATION HISTORIQUE SUR L'ALGERIE (CDHA) ET ADOPTION D'UN AVENANT A LA CONVENTION ANNUELLE DE FINANCEMENT N° DL.2019-228 DU 24 MAI 2019 LIANT LA VILLE AU CDHA

-

Présents et représentés	: 49
Présents	: 38
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 49
Pour	: 49
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Reine Merger



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

AVENANT
à la
CONVENTION ANNUELLE DE FINANCEMENT
DCM n° DL.2019-228 du 24 MAI 2019
Entre
LA COMMUNE d'AIX EN PROVENCE
et
L'ASSOCIATION « CENTRE DE DOCUMENTATION HISTORIQUE SUR
L'ALGERIE (CDHA) » - N° TIERS : « 30308»

DOTATION « 2019 »

Il est établi un avenant entre :

La Commune d'Aix-en-Provence, représentée par :

Madame Maryse JOISSAINS – MASINI, Maire en exercice, ou par délégation l'Adjoint délégué, M. Gérard BRAMOULLÉ,
agissant en vertu de la délibération « **DL n°** » du Conseil Municipal du « **DATE** » autorisant la signature de la convention ci-après désignée « la Commune » ou « la Ville », d'une part,

et

L'Association CENTRE DE DOCUMENTATION HISTORIQUE SUR L'ALGERIE (CDHA) - N° TIERS : 30308 - N° SIRET : 39052591300021 dont le siège social est sis Maison du Maréchal Juin 29 Avenue de Tübingen - 13090 Aix en Provence représentée par Monsieur Joseph Perez, dûment habilité
ci-après désignée « l'Association », d'autre part.

PREAMBULE

Considérant que par délibération n°DL.2018-69 en date du 12 mars 2018 la Ville s'est engagée, en adoptant une convention pluri-annuelle de financement 2018-2019, à verser au Centre de Documentation Historique sur l'Algérie une subvention d'équipement de 500 000 € au titre de l'exercice 2018 et 250 000 € au titre de l'exercice 2019 pour soutenir un projet de construction d'un Conservatoire National de la Mémoire des Français d'Afrique du Nord afin d'accueillir son très important fonds documentaire et poursuivre sa collecte d'archives et sauvegarder leur mémoire collective.

Considérant que l'action du Centre de Documentation Historique sur l'Algérie étant de collecter, répertorier et faire connaître la documentation concernant l'Algérie avant et pendant la présence française, de collecter les fonds documentaires privés, de diffuser ses fonds grâce à la numérisation et la mise en ligne et d'entretenir des liens privilégiés avec le monde universitaire s'inscrivant dans le cadre de la politique publique n°16 « Développement des partenariats et de la Vie Associative et Commercante »,

Considérant que par délibération n°DL.2019-133 en date du 22 mars 2019 le conseil municipal a décidé l'attribution d'une subvention de fonctionnement 14 000 € au titre de cette action présentant un intérêt général et public local,

Considérant que par délibération n° DL.2019-228 du 24 mai 2019 la Ville a adopté une convention annuelle de financement pour effectuer ce versement s'inscrivant dans le cadre de sa politique publique,

Considérant qu'il convient d'accompagner la structure à préparer l'inauguration du Conservatoire en lui accordant une subvention exceptionnelle de **3 000 €**.

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE I

L'article IV-1-a- de la convention « MOYENS ACCORDES PAR LA COMMUNE » est modifié comme suit :

1-Subvention

a) - Montant de la subvention

Le montant pour l'exercice 2019 est fixé à 17000 € : 14 000 € pour le fonctionnement et 3 000 € à titre exceptionnel

ARTICLE II – AUTRES DISPOSITIONS

Les autres dispositions de la convention annuelle de financement signée pour application de la délibération du conseil municipal DCM n° DL.2019-228 du 24 MAI 2019 restent inchangées.

Fait à Aix-en-Provence, le :

Pour l'Association, Le Président
Joseph PEREZ

Pour la Commune d'Aix-en-Provence,
Le Maire Maryse JOISSAINS-MASINI
Ou par délégation l'élu délégué,
Gérard BRAMOULLÉ
En vertu de l'arrêté N°A.2018-647 du
19 avril 2018